

## Annexe 1 – Axe 2 – Fiche action

**Intitulé de l'action : Appel à Projet (A.A.P) Etat et Bordeaux Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du « pacte local des solidarités » visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes des quartiers prioritaires et des poches de pauvreté de la Métropole.**

### **Description de l'action / objectifs**

Ces dernières années, la succession de crises sanitaires et sociales à l'échelle nationale sont venues renforcer la précarité et le chômage dans les territoires politique de la ville de la Métropole Bordelaise, déjà lourdement impactés par des difficultés socio-économiques.

Aussi l'Etat, au travers du dispositif de pacte local des solidarités et la Métropole ont décidé de mobiliser conjointement des crédits pour soutenir des projets contribuant à faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles dans les quartiers politique de la ville et poches de pauvreté.

A ce titre, il est apparu des enjeux spécifiques : renforcer l'accès à l'emploi des femmes et mobiliser des jeunes, notamment sans formation, vers les dispositifs de droit commun de l'Etat dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle.

Une prise en compte des freins à l'emploi est attendue.

Le montant alloué à cet appel à projet est de 400 000,00 €

### **Les bénéficiaires sont les suivants :**

Parmi les publics en difficultés d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des quartiers « politique de la ville » et les poches de pauvreté :

- Les jeunes 16 / 25 ans (en particulier les femmes) ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET)
- Sortants de l'aide sociale à l'enfance
- Chef(fe)s de familles monoparentales
- Personnes victimes de violences conjugales en situation de précarité
- A-RSA de longue durée
- Migrants primo-arrivants (notamment les femmes) signataires du contrat d'intégration républicaine.

En s'appuyant sur le rôle de prescripteurs des opérateurs du réseau pour l'emploi – France travail, missions locales, Cap emploi et autres opérateurs en charge du repérage en lien avec les orientations définies par le comité territorial pour l'emploi.

### **Les conditions de recevabilité :**

Les conditions de recevabilité pourront être réactualisées en fonction du contexte et des objectifs attendus.

Les projets devront intégrer des propositions concrètes :

- de levée des freins périphériques :
  - apprentissage intensif de la langue française, lutte contre l'illettrisme,
  - solutions pratiques d'inclusion numérique (réseau ALADIN par exemple),

- modalités adaptées de garde d'enfants, dialogue interculturel sur l'emploi, le travail et les métiers en France, l'égalité femmes- hommes, la parentalité, la mixité,
- soutien à la mobilité,
- connaissance de l'environnement,
- d'accès aux droits (santé, transports, structures d'accueil, de loisirs...)
- d'accompagnement vers l'emploi, articulées
  - avec les travaux des plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs, le réseau FOQUALE de l'Education nationale, les programmes du service public régional de formation professionnelle proposés par le conseil régional aux personnes sans qualification validée,
  - avec les dispositifs d'accompagnement global comme les contrats d'engagement des jeunes (dont jeunes en rupture), A-RSA, portés par les opérateurs du réseau pour l'emploi, les expérimentations de l'IAE (Convergence, SEVE, Premières heures en chantier, TAPAJ ou des initiatives soutenues dans le cadre des AAP du PIC en lien avec les initiatives des PLIE et de la maison de l'emploi.).

Bénéficiaire d'un cofinancement (privé ou public) d'au moins 20%.

Prendre au moins en compte 50% de public féminin, en veillant à lever les freins sociaux spécifiques, notamment pour les mères isolées.

Préciser les objectifs et modalités de recrutement et d'accompagnement.

Avoir un budget équilibré.

Indiquer les dates de démarrage et de fin de l'action.

Préciser les partenariats mis en œuvre à chaque étape (recrutement, accompagnement et orientation finale des bénéficiaires)

Expliciter les modalités d'accompagnement, le nombre d'heures par bénéficiaire, les types et les caractéristiques des formations.

Les projets se dérouleront au moins sur un « quartier prioritaire » de la Métropole.

Possibilité de demander un cofinancement pluriannuel, jusqu'à 4 ans.

Les projets reposant exclusivement sur des méthodes de développement personnel ou de coaching ne sont pas recevables.

Cet AAP est ouvert à des projets portés notamment par des structures d'insertion par l'activité économique (IAE), des associations, des opérateurs de compétences (OPCO), des groupements employeurs (fiscalisés ou non), des GEIQ, des entreprises adaptées, des missions locales, des clubs d'entreprises, des collectivités territoriales, des PLIE.

#### **Calendrier (début de l'action et durée)**

Lancement de l'APP 2024: été 2024.

Pour les années suivantes, lancement de l'AAP en fin d'année n-1 pour l'année n (dans la même temporalité que pour l'AAP du contrat de ville).

Mise en place d'un comité de sélection comprenant DDETS, les délégués du Préfet et Bordeaux Métropole

### Coût de l'action et cofinanceurs

=> **Coût réel sur une année : 400 000 €**

Cofinanceurs	Coût réel de l'action
Bordeaux Métropole	200 000 €
Etat – Pacte des solidarités	200 000 €
<b>Total</b>	<b>400 000 €</b>

La Métropole sollicite au titre de cet APPEL à PROJET un **cofinancement de deux cent mille euros** pour la première année, à renouveler à minima sur les années suivantes.

### Coût global sur 4 ans

Cofinanceurs	Coût réel de l'action sur 4 ans
Bordeaux Métropole	800 000 €
Etat – Pacte des solidarités	800 000 €
<b>Total</b>	<b>1 600 000 €</b>

### Indicateurs de suivi

Nombre de bénéficiaires. Grille qualitative sur l'ancrage territorial de l'action, sur la mobilisation du public, les parcours proposés et la plus-value pour les bénéficiaires. Concernant les formations français langue étrangère : niveau initial et de sortie des bénéficiaires.

Parmi les personnes bénéficiaires, nombre de :

- Personnes en très grande précarité
- Jeunes de 16- 25 ans
- Femmes
- Familles monoparentales
- Migrants primo-arrivants.